

“Parent d’un enfant
gravement malade,
avec l’**AJPP** je bénéficie
d’une aide financière
pour rester à ses côtés.”



+ que
des aides,
un droit.



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Vous aussi, vous y avez
peut-être droit.
Faisons le point sur :

